

2011/3617 - Schéma Directeur Lumière Parc Tête d'Or et rénovation d'une partie des installations d'éclairage public - Opération 06016001- Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1, programme 20013, pour un montant de 500 000 euros. (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 27/06/2011, p. 1447)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Oui, vous avez raison de souligner que nous faisons un effort tout particulier pour que la lumière reste une dimension de l'attractivité et de l'identité de cette ville. Alors, vous avez oublié dans le 5^e, Saint-Georges, Saint-Paul, et puis une illumination après Saint-Just et le Palais de Justice, on espère que le Palais Saint-Jean pourra être mis en lumière, après des travaux de façades, aux alentours de 2014.

Deuxième rapport consacré à la lumière : il y en a quatre aujourd'hui, je serai plus rapide. C'est la mise en valeur du Parc de la Tête d'Or : vous avez une installation qui est parfaitement obsolète, avec des boules qui éclairent le ciel, plutôt que la terre. Elle est dangereuse, elle a plus de 35 ans.

Donc, on a demandé tout à la fois, après avoir consulté le Comité d'Orientation du Parc de la Tête d'Or, la mise en place d'un schéma directeur et l'engagement d'un certain nombre de travaux. Evidemment, on commence par ce qui est le plus utile, c'est-à-dire les deux allées principales, celles qui permettent tout à la fois de se promener et de faire du sport, mais également qui sont les lieux de passage entre Lyon et Villeurbanne.

Sur le plan technique je n'y reviens pas. Là aussi, c'est les leds, c'est évidemment la possibilité de faire varier les puissances en fonction des heures et des fréquentations. Je signale évidemment qu'avec la mise en lumière des principaux parcours, on voudrait également mettre en lumière et hiérarchiser les entrées du Parc de la Tête d'Or. Et puis quand on aura fait cela, je pense qu'on aura dépassé ou dépensé les 500.000 € qui sont consacrés à cette première phase. Il restera à la parachever ou à l'achever, mais cela demandera des crédits complémentaires : on verra plus tard !

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, juste une petite remarque à propos des dossiers du Parc de la Tête d'Or.

Nous votons aujourd'hui encore des sommes importantes pour ce Parc. Et, nous aurons dans les mois à venir, comme l'a dit M. Buna, à nous prononcer pour des dépenses encore certainement plus conséquentes.

Nous approuvons, bien entendu, ces dossiers, mais réitérons notre demande, à vous Monsieur le Maire, parce que nous l'avons déjà

fait, de vous adresser au Grand Lyon, car il est anormal que ces dépenses soient supportées par les seuls Lyonnais.

Le Grand Lyon devrait, en effet, participer plus amplement à ces travaux. Le Parc Sergent Blandan, pourtant six fois moins grand que le Parc de la Tête d'Or, sera lui financé en grande partie par la Communauté urbaine.

Le rayonnement du Parc de la Tête d'Or dépasse de loin les seules limites communales. Des vecteurs de rayonnement de l'agglomération, comme la Biennale de la Danse ou le tourisme, ont pourtant bien été transférés au Grand Lyon.

Le cas du Parc de la Tête d'Or montre qu'une remise à plat s'impose dans les compétences transférées au Grand Lyon : ceci pourrait aussi permettre de réaliser plus rapidement les travaux de réhabilitation des serres, que nous attendons et espérons bien évidemment avoir au prochain mandat. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)